Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 083-218301083-20250630-CM_2025_29-DE

La Roquebrussanne

DEPARTEMENT DU VAR

Délibération du Conseil Municipal N°2025/29

Portant information sur les décisions prises par Monsieur le Maire

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14
Représentés : 5
Votants : 19
Absent : 0

Date de la convocation : 25.06.2025

Date affichage : 25.06.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de La Roquebrussanne s'est réuni, après convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-9 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de son Maire, Monsieur Michel Gros.

Présents : Michel GROS, Claudine VIDAL, Sabine FONTANILLE, Bryan JACQUIN, Nathalie WETTER, Bernard BELORGEY, Sabah BAUDRAND, Magalie ATLAN, Chrystelle GAZZANO, Hugo NIEDERLAENDER, Jean-Mathieu CHIOTTI, Marylène RICCI, Stéphanie DEBOUW-SERRAULT, Denis CAREL

Procurations :
Pierre VENEL a donné procuration à Bernard BELORGEY
Michel GAGNEPAIN a donné procuration à Bryan JACQUIN
Ludovic ODRAT a donné procuration à Sabine FONTANILLE
Sabine JOUMEL a donné procuration à Michel GROS
Lionel BROUQUIER a donné procuration à Jean-Mathieu CHIOTTI

Absent : 0

Secrétaire de séance : Bryan JACQUIN

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 2020/014 du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020 portant délégation du conseil municipal au Maire pour la durée du mandat,

NUMERO	TITRE DE LA DECISION	OBJET ET CARACTERISTIQUES DE LA DECISION
2025/16 en date du 17/03/2025	***Acquisition d'un bien par voie de préemption – parcelle cadastrée section B n°221***	Exercer le droit de préférence et d'acquérir par voie de préemption le bien situé lieu-dit Peyboulon et d'une contenance de 22 420m² cadastré section B n°221, appartenant à Monsieur Pierre VEDRINE et d'autoriser la signature des documents afférents. L'acquisition se fera au prix de 4 484,00 € TTC.
2025/17 en date du 18/03/2025	***Approbation du contrat de prestations de vérification périodique des installations et des équipements communaux***	Approuver et viser le nouveau contrat de vérifications périodiques des installations et des équipements communaux avec la société APAVE sise à Toulon. Le contrat est souscrit de manière rétroactive à compter du 1er janvier 2025 pour une durée d'un an, reconductible 3 ans. Il concerne les prestations suivantes : Vérification et maintien des installations électriques ERT pour un montant annuel de 2 340 € TTC (1 950 € H.T.), • Vérification périodique des engins de levage, portes, échelles et EPI pour un montant annuel de 300 € TTC (250 € H.T.), • Vérification générale des machines pour un montant annuel de 180 € TTC (150 € H.T), • Contrôle technique quinquennal des ascenseurs pour un montant de visite de 300 € TTC (250 € H.T), • Vérification périodique des aires de jeux pour un montant annuel de 540 € TTC (450 € H.T.),

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 083-218301083-20250630-CM_2025_29-DE

<table>
<tr><td></td><td></td><td>

Vérification des installations th
un montant annuel de
588 € TTC (490 € H.T.),
Vérification des équipements sportifs pour un montant annuel de 696 € TTC (580 € H.T.).

</td></tr>
<tr><td>2025/18 en date du 24/03/2025</td><td>Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Var concernant l'équipement pour la RCSC - CCFF</td><td>Solliciter l'aide du Conseil Départemental du Var pour l'achat de tenues (Polo et Pantalon bleu) destinées aux membres constituant la Réserve Communale de Sécurité Civile, selon le plan de financement suivant :
Coût total de l'acquisition : 1 280,88 € TTC
<table>
<tr><th>NATURE DU FINANCEMENT</th><th>MONTANT</th><th>%</th></tr>
<tr><td>Auto – financement</td><td>640,44 €</td><td>50 %</td></tr>
<tr><td>Département du Var 2024</td><td>640,44 €</td><td>50 %</td></tr>
<tr><td>TOTAL</td><td>1 280,88 €</td><td>100%</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>2025/19 en date du 07/04/2025</td><td>Approbation de la convention de formation</td><td>Approuver et viser la convention de formation présentée par l'Académie de Formation au Bâtons et Techniques d'Intervention (AFBTI), sis à Fréjus, pour la formation aux bâtons télescopiques de défense et/ou tonfa et de générateurs aérosols incapacitants lacrymogènes des agents de la police municipale.
La présente convention est conclue pour une durée d'un an tacitement reconductible.
Le montant de l'adhésion retenu est : 1 agent GAIL + BTD, adhésion de 200 euros par an et par agent. La convention est établie sur une base tarifaire de 50 euros par agent et par séance pour formation aux armes.</td></tr>
<tr><td>2025/20 en date du 07/04/2025</td><td>Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Var concernant l'amélioration de la propreté urbaine</td><td>Solliciter l'aide du Conseil Départemental du Var pour le projet d'amélioration de la propreté urbaine, acquisition d'une balayeuse électrique de voirie, d'un souffleur électrique et de cendriers de ville, selon le plan de financement suivant :
Coût total de l'acquisition : 120 956,11 € HT
<table>
<tr><th>NATURE DU FINANCEMENT</th><th>MONTANT</th><th>%</th></tr>
<tr><td>Auto – financement</td><td>30 239,03 €</td><td>25 %</td></tr>
<tr><td>Département du Var 2025</td><td>60 478,05 €</td><td>50 %</td></tr>
<tr><td>Communauté d'agglomération Provence Verte</td><td>30 239,03 €</td><td>25 %</td></tr>
<tr><td>TOTAL</td><td>120 956,11 €</td><td>100%</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>2025/21 en date du 22/04/2025</td><td>Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant de 245 000 € (Deux cent quarante-cinq mille euros) auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement du projet de Création d'un réseau pluvial chemin des Molières, tranche 3</td><td>Contracter un prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations d'un montant de 245 000 € pour le financement du projet de création d'un réseau pluvial chemin des Molières, tranche 3 et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : PSPL (enveloppe Aqua Prêt)
Montant : 245 000 euros
Durée de phase de préfinancement : 0
Durée d'amortissement : 25 ans
Périodicité des échéances : Trimestrielle
Index : Livret A
Taux d'intérêt actuariel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,4%
Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA
Amortissement : Prioritaire

</td></tr>
</table>

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 083-218301083-20250630-CM_2025_29-DE

<table>
<tr><td></td><td></td><td>- Absence d… du montant du Prêt : au… paiement d'une pénalité de … de 1% calculée su… non mobilisé à …
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- Typologie Gissler : 1A
- Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt</td></tr>
<tr><td>2025/22 en date du 09/04/2025</td><td>Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Var – Axe 1 FIC concernant le coût de Maîtrise d'œuvre et des études préalables</td><td>Solliciter l'aide du Conseil Départemental du Var au titre de l'Axe 1 et dans le cadre du FIC, pour le cofinancement de la Maîtrise d'œuvre et des études préalables pour les travaux de la cuisine provençale, selon le plan de financement suivant :
Coût total de l'acquisition : 27 469 €HT
<table>
<tr><th>NATURE DU FINANCEMENT</th><th>MONTANT</th><th>%</th></tr>
<tr><td>Auto – financement</td><td>17 469 €</td><td>63,5 %</td></tr>
<tr><td>Département du Var 2025 – Axe 1 - FIC</td><td>10 000 €</td><td>36,5 %</td></tr>
<tr><td>TOTAL</td><td>27 469 €</td><td>100%</td></tr>
</table></td></tr>
<tr><td>2025/23 en date du 08/04/2025</td><td>Signature d'une convention pour les prestations d'entretien des distributeurs de crottiboite</td><td>Signer la convention pour l'entretien et l'approvisionnement des distributeurs de Crottiboite avec la Sas Crottiboite, 50 place Louis Abram – 83136 MAZAUGUES.
Cette convention est établie pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025. Elle est tacitement reconductible aux mêmes conditions, maximum trois fois. La tarification des prestations est définie suivant le devis du 9 février 2025 annexé soit un montant TTC 4 001.82€.</td></tr>
<tr><td>2025/24 en date du 08/04/2025</td><td>Approbation de signature du bail de location dans le cadre du renouvellement de bail de la caserne de gendarmerie au profit de l'Etat</td><td>Signer le bail de location dans le cadre du renouvellement de bail de la caserne de gendarmerie au profit de l'Etat.
Ce bail concerne la caserne de gendarmerie située RD 64, lieu-dit Loouron à La Roquebrussanne (cadastrées C15, C890 et C1009). Le bien est composé d'une partie logements d'une superficie de 1173 m² et de locaux administratifs d'une superficie de 335,55 m². Ce bail est consenti pour une durée de 9 ans à compter du 1er décembre 2024 pour se terminer le 30 novembre 2033. Le montant du loyer annuel est fixé à 270 000 €. Ce loyer sera révisé triennalement selon les termes dudit bail.
L'avenant n°1 au bail pour surcoût de loyer annuel invariable pendant 5 ans à compter du 1er mars 2022 reste en vigueur.</td></tr>
<tr><td>2025/25 en date du 09/04/2025</td><td>Attribution des marchés du MAPA 2025-07 pour les travaux de réhabilitation du cabinet médical – Annexe MSP Melna</td><td>D'attribuer le marché à procédure adaptée 2025-07 « travaux de réhabilitation du cabinet médical – Annexe MSP Melna » comme suit :
- Lot n°1 : démolition – gros œuvre - enduits, à l'entreprise SAS SC PACA sise à La Ciotat (13) pour un montant TTC de 54 000 € (45 000 € H.T.).
- Lot n°3 : faux-plafonds – doublages _ cloisons – menuiseries intérieures – sols souples, à l'entreprise S.P.P.R. sise à Saint Maximin la Ste Baume (83) pour un montant TTC de 79 160,27 € (65 966,87 € H.T.).
- Lot n°4 : peinture, à l'entreprise GFAP Provence sise à Hyères (83), pour un montant TTC de 10 650,14 € (8 875,12 € H.T.).
- Lot n°5 : électricité – courants faibles – courants forts, à l'entreprise ITEL NIRONI sise à Barjols (83) pour un montant TTC de 27 597,60 € (22 998 € H.T.).</td></tr>
</table>

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 083-218301083-20250630-CM_2025_29-DE

		- Lot n°6 : CVC – plomberie - sanitaires, à l'entreprise BAOU TNT PACA sise à La Garde (83) pour un montant TTC de 36 360 € (30 300 € H.T.) Déclarer le lot n°2 « menuiseries extérieures bois » infructueux lors de la consultation du 26 février au 20 mars 2025 et de dire que la consultation de ce lot a été relancée et est en cours, au jour de la présente Décision.
2025/26 en date du 14/04/2025	***Signature d'une convention de formation professionnelle « sensibilisation aux gestes de premiers secours »***	Signer la convention de formation avec MBLP Sécurité – Salamandre formations, 6151 RN7, quartier la Coualo à VIDAUBAN (83550). Cette convention comprend 4 sessions de formation de sensibilisation aux gestes de premiers secours. Le montant de cette convention est de 1 800 € TTC. (Exonéré TVA)
2025/27 en date du 17/04/2025	***Signature d'un contrat d'entretien du terrain synthétique du Docteur Caulet***	Signer le contrat d'entretien du terrain synthétique du stade du Docteur Caulet avec la société Sport Méditerranée Entretien, 126 chemin Lou Foévi à Ollioules (83190). Ce contrat est établi pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2025 et est renouvelable trois fois. Le montant des prestations d'entretien s'élève à 5 700 € TTC (4 750 € HT) pour trois passages par an, selon descriptions au contrat en annexe.
2025/28 en date du 18/04/2025	***Signature d'un avenant au contrat flotte la commune***	Signer l'avenant n°1 au contrat Aléassur Véhicules à moteur n°C2023-8570 avec SMACL Assurances, 141 avenue Salvador Allende à Niort (79031). L'avenant concerne l'ajout au contrat flotte du véhicule Toyota Hilux immatriculé HD-504-BC et le retrait au du véhicule Land Rover Defender immatriculé CV-397-YY vendu (repris) le 21 octobre 2024. Le montant de la cotisation annuelle pour le véhicule Toyota Hilux s'élève à 660,94 € TTC (534,67 € HT), proratisé à 469 € TTC soit 379,39 € HT pour l'année 2025.
2025/29 en date du 22/04/2025	***Signature d'une convention de formation professionnelle « les bases de la communication non violente pour managers, dirigeants et professionnels de l'accompagnement »***	Signer la convention de formation avec STRATEGY SCENARISTS, 35 rue de Chanzy à Paris (75011). Cette convention comprend 42 heures de formation et concerne un agent du service Enfance et Loisirs. Le montant de cette convention est de 1 800 € TTC. (Exonéré TVA)
2025/30 en date du 25/04/2025	***Approbation de l'offre et notification de la tranche conditionnelle 2 du marché de travaux pour la création du réseau pluvial au chemin des Molières – Tranche 3***	Approuver et de notifier la tranche conditionnelle n°2, réfection du réseau d'eaux usées du MAPA 2024-06 de l'entreprise SNTH sise à OLLIOULES (83) co-traitant et mandataire du marché de travaux de « création d'un réseau pluvial au chemin des Molières – Tranche 3 ». Le montant de la tranche conditionnelle 2, réfection du réseau d'eaux usées chemin des Molières tranche 3, s'élève à 41 458,80 € TTC soit 34 549 € HT.
2025/31 en date du 29/04/2025	***Agrément de la demande de sous-traitance dans le cadre du marché de travaux pour la création du réseau pluvial au chemin des Molières – Tranche 3***	Approuver la demande de sous-traitance et de donner agrément à l'entreprise SRU Revêtement Urbain sise à EVENOS (83). De dire que les travaux sous-traités concernent la pose de bordures et de caniveaux pour un montant total 4 865,60 €. La TVA au taux de 20% sera auto-liquidée par le groupement, titulaire du marché de travaux MAPA 2025-03.
2025/32 en date du 06/05/2025	***Approbation de l'avenant n°1 dans le cadre du marché de travaux pour la création du réseau pluvial au chemin des Molières – Tranche 3***	Approuver l'avenant n°1 au marché de travaux n°2025-03 « création du réseau pluvial au chemin des Molières – Tranche 3 » avec le titulaire du marché le Groupement SNTH / BTPGA. De dire que le montant des travaux supplémentaires objets de l'avenant n°1, s'élève à 125 918,04 € TTC (104 931,70 € H.T.).
2025/33 en date du 12/05/2025	***Signature d'une convention d'adhésion « Assistance retraite » avec le CDG 83***	Approuver la convention d'adhésion « Assistance retraite » avec le Centre de Gestion du Var. De dire que cette convention prend effet à compter du 1er juillet 2025 et est conclue pour une durée de trois ans. Le coût de la prestation est de : - Dossier de liquidation de pension (normale, départs anticipés, invalidité, réversion, progressive) : 110 €

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 083-218301083-20250630-CM_2025_29-DE

		- Simulation [illegible] de l'agent (avant l'âge légal [illegible] 10€ - Dossier de [illegible] demande d'avis préalab[illegible] - Dossier de [illegible] retraite (Cohorte) : 110 €
2025/34 en date du 13/05/2025	***Approbation du contrat d'achat de l'énergie électrique produite par l'installation photovoltaïque de la Salle René Autran, par EDF Obligation d'Achat***	Approuver les conditions particulières du contrat d'achat émis par ELECTRICITE DE France sis à Paris (75). De dire que la durée du contrat d'achat de la production électrique est de 20 ans, le terme étant fixé au 17 juillet 2043. De dire que la Commune percevra à la signature du contrat, une prime (Pa) d'un montant de 2 430 €. De dire que l'énergie produite sera rémunérée à un tarif de 12,530 centimes d'euro / kWh jusqu'à un plafond de 10800 kWh annuels. Au-delà de ce plafond, l'énergie produite sera rémunérée à un tarif de 5 centimes d'euro / kWh. Le premier titre de recette sera émis à partir du début d'injection dans le réseau de l'énergie produite soit le 17 juillet 2024, par relevé d'index jusqu'à la date d'émission du titre de recette.
2025/35 en date du 16/05/2025	***Signature d'une convention permanente d'assistance et de conseils juridiques***	Signer la convention permanente d'assistance et de conseils juridiques avec ITEM Avocats, Espace Valtech, RD98 à la Valette du Var ((83160). Cette convention a pour objet mission la permanente d'assistance et de conseils juridiques. Elle est établie pour une durée d'un an à compter du 1er mai 2025 et est reconductible tacitement. Le montant de cette convention s'élève à 6 000 € HT soit 7 200 € TTC. Les modalités de paiement sont précisées dans ladite convention.
2025/36 en date du 16/05/2025	***Approbation d'ester en justice et désignation du cabinet chargé de défendre les intérêts de la Commune***	D'ester en défense contre le recours introduit par le sieur COGNACQ & autres près le Tribunal Administratif de Toulon N°2501791, relatif à l'annulation du permis de construire n° PC 083 108 24 B0007. De confier au cabinet ITEM Avocats, sis Espace Valtech - 83160 La Valette du Var, représenté par Maître FAURE-BONACCORSI, la défense des intérêts de la commune dans le cadre de ce contentieux.
2025/37 en date du 27/05/2025	***Souscription d'un prêt relais auprès du Crédit Agricole***	De contracter un prêt relais auprès du Crédit Agricole d'un montant de 444 000 € en attente des recettes de subventions notifiées sur deux opérations, à savoir : - Opération 358, création réseau eau pluviale chemin des Molières tranche 3 d'un montant de 298 028 € et pour - Opération 501, réhabilitation du cabinet médical annexe MSP MELNA pour un montant de 146 126 € (Total des subventions attendues est de 444 154 €) et dont les caractéristiques financières sont les suivantes : - Durée d'amortissement : 24 mois - Périodicité des échéances : Trimestrielle - Taux d'intérêt annuel fixe : 2,55% - Différé d'amortissement du capital : 21 mois - Amortissement : échéances constantes - Typologie Gissler : 1A - Frais de dossier : 0,30% du capital emprunté ramenés à 650 €
2025/38 en date du 02/06/2025	***Agrément de la demande de sous-traitance dans le cadre du marché de travaux du lot n°1 pour les travaux de réhabilitation du Cabinet médical – Annexe MSP Melna***	Approuver la demande de sous-traitance et de donner agrément à l'entreprise Isolation Services et Environnement - ISE sise à Saint-Zacharie (83). De dire que les travaux sous-traités concernent le flocage coupe-feu pour un montant total 1 770,00 €. La TVA au taux de 20% sera auto-liquidée par le titulaire du marché de travaux MAPA 2025-07 lot 1, la société SC PACA.
2025/39 en date du 02/06/2025	***Agrément de la demande de sous-traitance dans le cadre du marché de travaux pour la création du réseau pluvial au chemin des Molières – Tranche 3***	Approuver la demande de sous-traitance et de donner agrément à l'entreprise COLAS sise à TOULON (83). De dire que les travaux sous-traités concernent la réfection de la voirie du site des travaux en enrobés à chaud, pour un montant total 90 720,00 € H.T. La TVA au taux de 20% sera auto-liquidée par le groupement, titulaire du marché de travaux MAPA 2025-03.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 083-218301083-20250630-CM_2025_29-DE

2025/40 en date du 09/04/2025	***Attribution du marché du MAPA 2025-07 pour le lot n°2 « menuiseries extérieures bois » des travaux de réhabilitation du cabinet médical – Annexe MSP Melna***	Attribuer le marché à procédure adap[illegible] de réhabilitation du cabinet médical – [illegible] pour le lot n°2 « menuiseries extérieures [illegible] » à l'entreprise Menuiserie du Lac sise à Bauduen (8[illegible] de l'entreprise Menuiserie du LAC pour un montant TTC de 18 024,00 € (15 020,00 € H.T.).
2025/41 en date du 05/06/2025	***Renouvellement du contrat de maintenance préventive, d'extension de garantie et de téléassistance des balises des écoles communales***	Approuver le renouvellement du contrat de maintenance préventive, d'extension de garantie et de téléassistance avec la société MY KEEPER sise 154 chemin St Michel à LE BAR SUR LOUP (06620) représentée par sa dirigeante Evelyne DEMARCHEZ. Le contrat est conclu pour la période allant du 15 juin 2025 au 15 juin 2026, soit 12 mois. Le montant de la redevance due au titre de la durée du contrat est de 1 728,00€ TTC (1 440,00 € HT)

Le conseil prend acte.

La ROQUEBRUSSANNE, le 01 juillet 2025

Le Maire,
Michel GROS

Le secrétaire de séance,
Bryan JACQUIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
Certifié exécutoire
Publiée le :

Reçu en préfecture le :